

## LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

### Un moyen de paiement :

- ➔ **Simple et efficace**, vous n'avez plus à penser au paiement de votre facture et évitez des frais postaux.
- ➔ **Sécurisant**, à l'aide du formulaire « mandat de prélèvement » à compléter (au dos de la fiche service financier) et à transmettre accompagné de  **votre relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)**.
- ➔ **Une seule obligation**, veillez à l'approvisionnement de votre compte pour la date prévue.

- **A tout moment, vous pouvez annuler votre accord de prélèvement par écrit.**

- **Toute modification de vos coordonnées bancaires devra être notifiée par écrit avec un nouveau mandat complété accompagné de votre nouveau RIB.**

**Privilégiez le mail, rapide et gratuit** [gestion.0352009u@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0352009u@ac-rennes.fr)

### Le dispositif est le suivant :



A partir d'octobre, les prélèvements se feront entre le 5 et le 15 de chaque mois :

**Un échéancier** sera expédié aux familles avant le 1<sup>er</sup> prélèvement d'octobre

- ➔ **1<sup>er</sup> trimestre : payable en 3 fois : octobre, novembre et décembre. (PAS DE PRELEVEMENT EN SEPTEMBRE)**  
Les deux premiers prélèvements seront d'un montant identique, dit d'avance, puis le dernier sera un prélèvement d'ajustement en fonction de votre facture.
- ➔ **2<sup>ème</sup> trimestre : payable en 2 fois : février et mars. (PAS DE PRELEVEMENT EN JANVIER)**  
Un prélèvement d'avance et un prélèvement d'ajustement en fonction de votre facture.
- ➔ **3<sup>ème</sup> trimestre : payable en 3 fois : avril, mai juin.**  
Les deux premiers prélèvements seront d'un montant identique, dit d'avance, puis le dernier sera un prélèvement d'ajustement en fonction de votre facture.

**A chaque trimestre, vous recevrez votre facture pour vous informer du montant total qui sera prélevé comme indiqué ci-dessus.**

### Tarifs demi-pension et internat pour le 1<sup>er</sup> trimestre septembre décembre 2020 :

Demi-pension 4 jours : **183.15 €**

Demi-pension 5 jours : **205.36 €**

Internat : **514.08 €**



**Pour toute demande de précisions, s'adresser au :**  
Service financier du lycée Victor et Héléne BASCH  
02 99 54 44 43 poste 373  
[gestion.0352009u@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0352009u@ac-rennes.fr)